



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

RENOYER CE DOCUMENT A

SACENC

Société des Auteurs, Compositeurs
et Editeurs de Nouvelle-Calédonie

16, rue de l'Alma

BP 5142 - 98853 Nouméa Cedex

Tél : 263 264 – Fax : 259 360

DECLARATION DE DIFFUSION MUSICALE

Demande d'autorisation selon l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle

Cadre réservé à la SACENC

Hôtel / Gîte AVEC ou SANS café, bar et restaurant

N°

Nom et prénom du responsable :
 (pour les femmes) Nom de jeune fille :

Qualité du responsable (légal) :

Enseigne de l'établissement :

Situé à : (commune) **BP :** **Code postal :**

N° **Rue (ou lieu-dit) :** **Email :**

N° de téléphone : **N° de fax :** **N° de portable :**

S'il s'agit d'une société :

- Forme juridique (S.A.,S.A.R.L...) :
- Dénomination :
- Siège social :

N° de Registre du Commerce : **N° de Ridet :**

DATE DU DEBUT DES DIFFUSIONS : **SI AUCUNE DIFFUSION (ni Télé, ni Radio-Cassette-CD) cochez la case**

Vous diffusez de la musique de sonorisation (radio, Cassettes-CD, télévision,etc.) dans votre établissement

1- Indiquez les salles qui sont sonorisées et leur contenance en terme de places assises.

	NOMBRE DE PLACES
<input type="checkbox"/> COMPTOIR
<input type="checkbox"/> SALLE DE DEBIT
<input type="checkbox"/> RESTAURANT
<input type="checkbox"/> SALON
<input type="checkbox"/> AUTRES SALLES
<input type="checkbox"/>

2- Indiquez le type d'appareil que vous utilisez :

- APPAREIL RADIO SANS HAUT-PARLEURS (type transistor)
- APPAREIL RADIO-CASSETTE-CD SANS HAUT-PARLEURS SUPPLEMENTAIRES
- TELEVISION SANS HAUT-PARLEURS SUPPLEMENTAIRES
- APPAREIL AVEC HAUT-PARLEURS SUPPLEMENTAIRES
(sonorisation générale avec un appareil de type chaîne HiFi avec haut-parleurs, télévision avec haut-parleurs, électrophone, magnétophone,etc.)

3- Indiquez le nombre de jours par semaine où vous êtes ouvert :

.....

Le responsable soussigné déclare exacts les renseignements ci-dessus mentionnés et sollicite de la SACENC l'autorisation préalable prévue par l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Fait à le
Cachet et signature

ETES-VOUS ADHERENT À UN SYNDICAT PROFESSIONNEL ?

OUI NON

NOM de l'organisme.....

HÔTEL et/ou GÎTE

1-Indiquez la catégorie de votre hôtel :

SANS ETOILE 1 ETOILES 2 ETOILES
 3 ETOILES 4 ETOILES 4 ETOILES LUXE

2- Vous diffusez de la musique dans les parties communes, indiquez le type de lieux sonorisés et leur surface :

	SURFACE
<input type="checkbox"/> ENSEMBLE 1 : Hall, salon TV, détente.....	M2
<input type="checkbox"/> ENSEMBLE 2 : couloirs, paliers, ascenseurs.....	M2

3- Si vous mettez à disposition de votre clientèle une télévision ou un poste radio-cassette-CD dans les chambres, indiquez :

LE NOMBRE DE CHAMBRES
avec TV ou appareil de musique :

>>>Votre **TAUX D'OCCUPATION ANNUEL** est pris en compte dans le calcul de la redevance sur les chambres d'hôtel et/ou gîte.

Documents à fournir : la déclaration « taxe provinciale sur les nuitées » si vous y êtes soumis, si ce n'est pas le cas, une déclaration sur l'honneur indiquant votre taux d'occupation annuel (N-1)

IMPORTANT : Si vous organisez des séances dansantes (mariages, cocktails...) ou des concerts au sein de votre établissement, merci de demander le formulaire à la SACENC.